

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 février 2021

Délibération 2021-01

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire

Le 18 février 2021 à 11h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marie ANASSE, Khéra BADAOU, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres en Visio conférence :

Marion MUSSO déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Françoise THOMEL, Xavier WIJK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Philippe DELEAN, Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marie-Louise GOURDON, délégués de la Commission Syndicale

Bernard ALENDA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Procurations :

Caroline JOUSSEMET déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Jean-Pierre DERMIT délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Georges VAZIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration

à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

François WYSZKOWSKI délégués de la Commission Syndicale donne procuration à Eric MELE délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 38

Désignés : 27

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)

Présents : 11

Visio : 8

Votants : 25

Procurations 3

Date de la convocation :

12 février 2021

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Anne-Marie BOUSQUET, déléguée de la Commission Syndicale ;

Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Khéra BADAQUI est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat s'appuie sur une note explicative de synthèse comprenant les informations sur la situation financière du Syndicat, les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et sur l'évolution envisagée de ses recettes ainsi que de ses tarifs.

La loi NOTRe du 7 août 2015, dans son article 107, est venue compléter et définir le contenu des informations du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui sont développées dans le rapport joint à une délibération.

Le Rapport d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des Collectivités locales et des établissements publics locaux (Art L.2312-1 et L. 5211-36 du CGCT).

Ainsi, le Rapport d'orientation budgétaire soumis au Comité Syndical présente le contexte économique et politique, une analyse rétrospective sur les années 2017-2020 de la gestion d'UNIVALOM et les propositions nouvelles pour l'année 2021, avec une annexe spécifique aux effectifs et aux dépenses de personnel comme cela est désormais demandé par la loi.

Sur la base de ces éléments, ces propositions d'orientations serviront de base à l'élaboration du Budget primitif 2021.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

